

Traite MENA'HOT

Proposition de plan - Sixième chapitre - Daf 70 a et b

70 a

Guemara

Rabah : Quelle est la loi concernant Ma'aser ?

- *Quel est le cas ?*
 - *Quelqu'un a moissonné des épis de blé, a prélevé le ma'asser, puis les a replantées et ils ont continué à pousser*
 - *Si on ne regarde pas l'Ikar pour trancher la loi, la croissance supplémentaire doit être prélevée/Ma'asser.*
 - *Faut-il aussi que l'Ikar soit prélevé à nouveau ?*
 - *Abaye : On fait ma'asser sur tout ! C'est comme n'importe quel grain qui est planté !*
 - *Rabah :*
 - *Je ne pose pas de questions sur les espèces dans lesquelles les graines se décomposent. (Sûrement, toute la croissance est nouvelle, donc elle doit être prélevée) ;*
 - *Mais Je m'interroge sur les choses dans lesquelles la " graine " (ce qui est planté, en l'occurrence l'épi) demeure ;*
 - *Ce qui suit enseigne qu'il doit être prélevé en totalité.*
 - *R. Yitzchak : Si un oignon a été prélevé et re-planté, Ma'aser doit être pris sur l'ensemble.*
 - *C'est différent, car les oignons sont plantés habituellement comme ça. Les épis de blé, en revanche, ne sont pas*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

habituellement plantés comme ça.

R. Chanina bar Minyoumi : Quelle est la loi d'une Atzitz she'Eino Nakuv (un pot de fleurs sans trou) ?

- *Abaye :*
 - *Clairement, le Chiyuv du prélèvement est seulement mi'Rabananan !*
 - *Vous demandez peut-être quelle est la loi si plus tard le pot a été perforé ?*
 - *R. Chanina : Oui !*
 - *Abaye : C'est la question de Rabah !*
 - *Est-ce que l'Ikar l'emporte sur la croissance supplémentaire ?*
 - *R. Chanina : Ce n'est pas la question de Rabah.*
 - *Ici, il s'agissait d'une seule plantation. On ne regarde pas avant/après le trou (c'est devenu Chayav mid'OraiTa).*
 - *Ce que dit Rabah c'est un cas où il a été replanté, et il y a vraiment deux étapes. Ce qui a été planté devient peut-être Chayav.*

R. Avahu : Si un épis de blé a été associé avec autres récoltes et on a fait Miru'ach (étape finale, et après on fait le prélèvement), un seul tas, puis l'épi a été plantée et le propriétaire l'a considéré Terumah (alors qu'elle était attachée au sol), quelle est la loi ?

- *Comme il a été aplani avec la récolte, il est devenu Tevel (il ne peut pas être mangé, même par hasard, avant de prendre la Terumah), de sorte qu'il peut devenir Terumah même une fois attaché ;*
- *Ou, puisqu'il a été re-planté, il cesse d'être Tevel. C'est comme un produit attaché régulier, et il ne peut pas devenir Terumah ?*
 - *Rabanan : La première possibilité est sûrement fausse. On ne retrouve jamais Terumah attaché !*
 - *Abaye : Ca peut exister, mais en revanche nous ne trouvons jamais que l'on est responsable Mitah bi'Ydei Shamayim (si volontaire) ou que l'on rembourse ajoute un cinquième (si involontaire) pour avoir mangé du Terumah attaché au sol, mais c'est pour une raison différente ! (C'est-à-dire que c'est vraiment Terumah, mais on ne peut pas le manger normalement.)*
 - *Si on le détache et qu'on le mange, il n'est pas « attaché au sol » ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Si on le mange alors qu'il est attaché, c'est anormal. Ce n'est pas considéré comme de la nourriture !*
-

Pourquoi est-ce différent de l'enseignement suivant, qui a été écrit sur le grand livre d'Ilfa

- *Si les oeufs d'une Nevelat Of Tahor sont partiellement à l'intérieur de l'oiseau, Tum'at Beit ha'Bli'ah s'applique à celui qui mange ce qui est à l'intérieur, mais pas à celui qui mange ce qui est dehors. (Même s'il n'est pas normal de manger des œufs à l'intérieur d'une carcasse, c'est considéré comme manger ! et il devient impur)*
 - *Il est normal de manger quelque chose à l'intérieur de quelque chose de détaché, mais il n'est pas normal de manger quelque chose attaché au sol.*

Rav Tivyomi bar Kisna : Si on plante Kilayim dans un Atzitz she'Eino Nakuv, c'est interdit.

- *Abaye : S'il avait enseigné qu'on est fouetté pour cela, ce serait un Chidush ;*
 - *En quoi est-ce un Chidush de dire que c'est interdit ?*
 - *Pour nous dire que midéRabananan cela est considéré comme une plantation ? Une Mishnah enseigne déjà cela !*
 - *Si Terumah a été prise d'un Atzitz she'Eino Nakuv (pot non troué) pour exempter Perot d'un Atzitz Nakuv, c'est bien de la Terumah, mais la Terumah doit être prise encore.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Mishna

Les pâtes fabriquées à partir de l'un des ingrédients suivants sont Chayav du prélèvement de Chalah : leblé, orge, Kusmin, Shibolet Shu'al, Shifon. Ils s'associent entre eux (cela sera expliqué) ;

On ne peut pas manger Chadash (nouvelle récolte) de ces grains avant l'Omer, ou les récolter avant Pesach.

- *Si Hashrashah (prise de racine) était avant l'Omer, l'Omer les autorise.*
- *Sinon, ils sont interdits jusqu'au Omer de l'année suivante.*

Guemara

Beraita : Le kusmin est un type de blé (c'est aussi un type d'orge), les Shibolet Shu'al et Shifon sont des types d'orge ;

- *Kusmin est de l'épeautre.*
- *Shibolet Shu'al est de l'avoine.*
- *Shifon est le seigle.*

70b

Ces céréales sont Chayav de Chalah, le riz et le millet en sont exemptés.

- *Quelle est la source qui les exempte ?*
 - *Reish Lakish : Nous apprenons d'un Gezerah Shavah "Lechem-Lechem" de Matzah ;*
 - *Il est écrit "...mi'Lechem ha'Aretz (Tarimu Terumah la'Shem) ", et pour Matzah, elle est appelée "Lechem Oni".*
 - *Quelle est la source que Matzah doit être des cinq grains ?*
 - *Reish Lakish : "Lo Tochal Alav Chametz Shiv'at Yamim Tochal Alav Matzot" - Matzah doit être faite à partir de de quelque chose qui peut devenir Chametz. Le riz et le millet ne peuvent pas fermenter*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

A propos de la Mishna : Ils s'associent les uns aux autres.

- *Beraita : Le grain, la farine et la pâte s'unissent.*
 - *Pour quelle type de Halacha se joignent-ils les uns aux autres ?*
 - *Rav Kahana : Ils s'associent pour atteindre le Shi'ur d'un kazayit et être responsables d'avoir mangé Chadash (nouvelle récolte) ;*
 - *Rav Yosef : Ils s'associent pour rendre coupable d'avoir mangé Chametz ;*
 - *Rav Papa : Ils s'associent au Ma'aser Sheni (celui qui mange un k'Zayis en dehors de Yerushalayim est fouetté) ;*
 - *Rava : Ils s'associent pour atteindre le Shi'our du volume d'un oeuf pour Tum'at Ochalim ;*
- ➔ *La Beraita enseigne que le grain et la farine doivent être semblables à la pâte pour pouvoir s'associer, c'est-à-dire de la nourriture elle-même sans gaspillage.*

Beraita : Le blé se joint aux autres aliments pour Tum'at Ochalim, qu'il ait ou non été décortiqué. L'orge n'adhère que si elle a été séparée de sa peau. (sinon la peau sépare entre elle et la nourriture comestible.

- ➔ *Tana d'Vei R. Yishmael : (Tum'ah s'applique à) "Kol Zera Zeru'a" - la façon dont les gens plantent des graines. Le blé, l'orge ou les lentilles sont encore dans leur coquille.*
 - *Si la coquille est humide, elle s'associe, si elle est sèche, il ne s'associe pas.*

A propos de la Mishnah : On ne peut pas manger Chodosh de ces grains avant l'Omer.

- ➔ *Quelle en est la source ?*
 - *Reish Lakish : Une Gezerah Shavah "Lechem-Lechem" de Matzah enseigne que ceux-ci sont interdits devant l'Omer.*

A propos de la Mishnah : On ne peut pas les récolter avant Pessah.

- ➔ *Quelle en est la source ?*
 - *R. Yochananan : Nous apprenons d'une Gezerah Shavah "Reishit-Reishit" de Chalah.*

Quelle est la signification de " (on ne peut pas manger) avant l'Omer " ?

- ➔ *R. Yonah : Cela signifie 'avant que l'Omer ne soit récolté' (mais c'est permis à l'aube du 16, avant que l'Omer ne soit offert).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

→ R. Yosi Barzavda : Ça veut dire "avant Havaat ha'Omer".

A propos de la Mishnah : On ne peut pas manger la nouvelle récolte (Chadash) de ces grains avant Pessah, ni la récolter avant le Omer.

- Certes, selon R. Yosi, on doit enseigner séparément quand chacun d'eux est interdit ;
- Cependant, selon R. Yonah, les deux sont interdits jusqu'à la récolte de l'Omer. Il devrait dire : " Il est interdit de manger ou de récolter avant l'Omer ! (Même si manger est interdit jusqu'à l'aube, peut-être que la récolte sera faite juste avant, donc il y a très peu de différence entre ces deux périodes).

Les Amora'im se disputent au sujet de la Seifa de la Mishnah.

- Seifa : Si Hashrashah était avant l'Omer, l'Omer les autorise...
 - Que signifie " avant l'Omer " ?
 - R. Yonah : Ça veut dire "avant que l'Omer ne soit récolté".
 - R. Yosi Barzavda : Ça veut dire "avant Havaat ha'Omer".

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l